VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES.

Par JAS. A. BRENNAN ET FILLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriété productive dans le Premier et Quatrième Districts.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, No. 112,299.—Succession de Mary Meagher, veuve de Nicholas Callan.

Seront vendues à l'enchère publique MARDI 24 août 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, par Jas. A. Brennan, encanteur, bureaux 811 rue Perdido, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 11 juillet 1915 et signé en cour ouverte le 20 juillet 1915 par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriété suivantes décrites, à savoir:

4.—Une certaine pièce ou portion de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Thalia, Claiborne et Willow (anciennement Martin), et portant le No. municipal 451, désigné comme lot A, sur un plan tiré par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915 et classifié aux archives de cette succession. Le dit lot A mesure d'après le dit plan trente (30) pieds, pas de pouces (0) sept (7) lignes de face à la rue Melpomène, par une profondeur de cent douze (112) pieds entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprenant le cottage double de choix, 2912-15 rue Melpomène, contenant trois chambres de chaque côté, le tout crémenté, sanitaire et loué à un prix avantageux.

2.—Une certaine pièce ou portion de terrain, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District municipal de cette ville, dans l'Ilet portant le No. municipal 451, borné par les rues Melpomène, Thalia, Claiborne et Willow (anciennement Martin), et désigné comme lot B sur un plan tiré par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915 et classifié pour information dans les archives de cette succession. Le dit lot joint le lot A sur le dit plan et mesure trente (30) pieds six (6) pouces cinq (5) lignes de face à la rue Melpomène, par une profondeur de cent douze (112) pieds avec une distance sur le derrière de vingt-neuf (29) pieds trois (3) pouces.

Les améliorations comprenant un cottage double, 2908-2911 rue Melpomène, contenant trois chambres et cuisine de chaque côté, le tout sanitaire.

3.—Une certaine pièce ou portoin de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, dans l'Ilet portant le numéro municipal 451 et borné par les rues Melpomène, Thalia, Claiborne et Willow (anciennement Martin), et désigné comme lot C, sur un plan tiré par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915 et déposé pour référence avec les actes de cette succession. Le dit lot joint le lot B et mesure trente-trois (33) pieds, pas de pouces (0) et sept (7) lignes de face à la rue Melpomène par une profondeur de quatre-vingt-deux (82) pieds trois (3) pouces, deux (2) lignes entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprenant le cottage double 2905-07 rue Melpomène contenant trois chambres de chaque côté, tout sanitaire.

4.—Une certaine pièce ou portion de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, dans l'Ilet portant le No. municipal 451, borné par les rues Melpomène, Thalia, Claiborne et Willow (anciennement Martin), et désigné comme lot D sur un plan tiré par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915, et classifié pour référence dans cette succession. Le dit lot D forme le coin des rues Melpomène et Willow et mesure vingt-neuf (29) pieds, pas de pouces (0) et quatre (4) lignes de face sur la rue Melpomène et joint le lot C, mesurant quatre-vingt-deux (82) pieds, trois (3) pouces, deux (2) lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double bien construit, 2901-03 rue Melpomène, au coin de Willow, 4 chambres plâtrées, le tout sanitaire.

5.—Une certaine pièce ou portion de terrain, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, dans l'Ilet portant le No. municipal 451 et borné par les rues Melpomène, Thalia, Claiborne et Willow (anciennement Martin) et désigné comme de lot E, sur un plan tiré par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915, et classifié pour référence aux actes de cette succession. Le dit lot E joint l'arrière des lots C et D et mesure vingt-neuf (29) pieds, huit (8) pouces, six (6) lignes de face à la rue Willow, par une profondeur de soixante-trois (63) pieds cinq (5) pouces sur la ligne la plus proche de la rue Thalia, et une profondeur de soixante-trois (63) pieds, un (1) pouce et trois (3) lignes sur la ligne joignant l'arrière des lots C et D.

Les améliorations sur le dit lot sont un joli cottage double contenant deux chambres et cuisine de chaque côté, le tout sanitaire et désigné par les Nos. 1415-17 rue Willow.

6.—Une certaine pièce ou portion de terrain, avec tous des bâtiments et améliorations qui s'l trouvent, dans l'Ilet 292, borné par les rues Jackson, Joséphine, Howard et Jacob (maintenant Freret), désigné comme lot No. 1 sur un plan tiré par H. Mulhausen, voyer, le 28 juin 1845, et déposé comme référence avec les archives de L. R. Kenny, ancien notaire. Le dit lot 4 joint le lot 5 sur le dit plan et mesure trente (30) pieds, neuf (9) pouces, trois (3) lignes de face à la rue Jackson, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-neuf (129) pieds, dix (10) pouces et trois (3) lignes.

Les améliorations sont le joli cottage double Nos. 2313-15 rue Jackson, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté.

7.—Une certaine pièce ou portion de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District municipal de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Joséphine, Howard et Jacob (maintenant Freret), désigné comme lot No. 5 sur un plan par H. Mulhausen, voyer, le 28 juin 1845 et déposé comme référence aux archives de L. R. Kenny, ancien notaire. Le lot 5 joint le lot 4 sur le dit plan et mesure trente (30) pieds, neuf (9) pouces, trois (3) lignes de face à la rue Jackson, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-neuf (129) pieds, dix (10) pouces, trois (3) lignes.

Les améliorations sont un cotage double, portant les Nos. 2317-19 rue Jackson, contenant trois chambres de chaque côté.

8.—Une certaine pièce ou portion de terrain, avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet 292 sur le plan de ville, lequel ilet est borné par les rues Jackson, Joséphine, Howard et Jacob (maintenant Freret), désigné comme lot No. 6 sur un plan de H. Mulhausen, voyer, le 28 juin 1845, et déposé pour référence aux archives de L. R. Kenny, ancien notaire. Le dit lot 5 joint le lot 7 et mesure trente (30) pieds, neuf (9) pouces, trois et demie (3½) lignes de face à la rue Jackson par une profondeur de cent (100) pieds entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations sont le cottage double productif Nos. 2321-23 rue Jackson, contenant trois chambres de chaque côté.

9.—Une certaine pièce ou portion de terrain, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet 292 sur le plan de la ville, lequel ilet est borné par les rues Jackson, Joséphine, Howard et Jacob (maintenant Freret), désigné comme lot No. 7 sur un plan par H. Mulhausen, voyer, et déposé aux archives de L. R. Kenny, ancien notaire. Le lot 7 joint le lot 6 et mesure trente (30) pieds, neuf (9) pouces, trois et demie (3½) lignes de face à la rue Jackson, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent (100) pieds.

Les améliorations sont connues comme Nos. 2325-27 rue Jackson, contenant trois chambres de chaque côté.

10.—Une certaine pièce ou portion de terrain, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No. 292 du plan de la ville, lequel dit ilet est borné par les rues Jackson, Joséphine, Howard et Jacob (maintenant Freret), désigné comme lot No. 10 sur un plan de H. Mulhausen, voyer, le 28 juin 1845, et déposé comme référence aux archives de L. R. Kenny, ancien notaire. Le lot No. 10 mesure vingt-neuf (29) pieds, dix (10) pouces, trois (3) lignes de face à la rue Jacob (maintenant Freret), par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-trois (123) pieds, un (1) pouce, six (6) lignes.

Les améliorations sont un cottage double 2126-28 rue Freret, entre Jackson et Joséphine, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté, avec bâtiment sur le derrière rapportant; canalisation et eau.

11.—Un certain lot de terrain, avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par des rues Jackson, Joséphine, Howard et Freret, désigné comme lot No. 3 de l'Ilet 25 B, sur un plan par J. A. Pueyor, architecte, sous date du 21 septembre 1912 et déposé comme référence aux archives de J. S. Cuvillier, ancien notaire de cette ville, et mesurant en mesure américaine trente (30) pieds, huit (8) pouces et dix (10) lignes de face à la rue Jackson, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-neuf (129) pieds, neuf (9) pouces, six (6) lignes.

12.—Un certain autre lot de terre dans le Dixième District représentatif, Quatrième District municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, situé dans l'Ilet 347, borné par les rues Jackson, Joséphine, Howard et Freret, mesurant d'après les listes d'évaluation de 1875, trente (30) pieds de face à la rue Jackson, entre les rues Howard et Freret, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-neuf (129) pieds, étant le lot No. 2 du dit ilet et joignant le lot No. 1, qui forme le coin des rues Jackson et Howard.

Les améliorations comprenant le cottage double bien construit Nos. 2309-11 rue Jackson, contenant quatre chambres de chaque côté, retiré, avec tous les autres bâtiments. Les deux lots ci-dessus et améliorations seront vendus ensemble.

13.—Un certain lot de terrain, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Première, Deuxième, St-David et Liberté, désigné comme lot No. 13 sur un croquis par J. Fremeaux, architecte et voyer de la ville, daté du 25 novembre 1868, et annexé à un acte passé devant William Mc Jones, ancien notaire, le 17 mars 1869. D'après quel croquis le dit lot mesure comme suit: vingt-six (26) pieds de face à la rue Deuxième, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de soixante-dix (70) pieds. Le dit lot formant le coin des rues Deuxième et Liberté.

14.—Un certain lot de terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District municipal de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Première, Deuxième, St-David et Liberté, désigné comme lot No. 14 sur un croquis de L. Fremeaux, voyer de la ville, daté du 25 novembre 1868 et déposé et annexé à un acte passé devant Wm. Mc Jones, ancien notaire, le 17 mars 1869. Le dit lot mesure vingt-six (26) pieds de face à la rue Duexième par une profondeur de soixante-dix (70) pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

15.—Un certain lot de terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District municipal de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Première, Deuxième, St-David et Liberté, désigné comme lot No. 15 sur un croquis de L. Fremeaux, voyer de la ville, daté du 25 novembre 1868, et déposé comme référence à un acte devant William Mc Jones, ancien notaire, le 17 mars 1869. Le dit lot mesure vingt-six (26) pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante-dix (70) pieds.

16.—Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans l'Ilet borné par les rues Première, Deuxième, St-David et Liberté, désigné comme lot No. 16 sur un croquis par L. Fremeaux, voyer de la ville, daté du 25 novembre 1868 et déposé avec un acte devant William Mc Jones, ancien notaire, le 17 mars 1869. Le dit lot meshre vingt-six (26) pieds de face à la rue Deuxième par une profondeur entre lignes parallèles de cent (100) pieds. Le dit lot formant une part d'une subdivision des lots originaux 13 à 16, tous deux inclus.

Les améliorations comprenant les huit bâtiments contenant deux chambres et cuisine, eau de chaque côté et portant les numéros municipaux 2225-27-29-31-33-35-37-39 rue Deuxième, formant le coin de Liberté.

17.—Une certaine pièce ou portion de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, dans l'Ilet portant le numéro municipal 315 et borné par les rues Deuxième, Franklin (anciennement St-David), Liberté (anciennement St-Andrew) et Troisième, et désigné comme lot A sur un plan par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915 et déposé pour référence aux archives de cette succession. Le dit lot joignant et formant l'arrière des lots B, C et D sur le même croquis et mesurant dix-sept (17) pieds, deux (2) pouces de face à la rue Franklin, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de soixant-quinze (75) pieds.

Les améliorations sont un cottage simple portant le No. municipal 2513 rue Franklin, contenant 4 chambres, eau et améliorations sanitaires.

18.—Une certaine pièce ou portion de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, dans l'Ilet portant le No. municipal 315, et borné par les rues Deuxième, Franklin (anciennement St-David), Liberté (anciennement St-Andrew) et Troisième, désigné comme lot B sur un plan tiré par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915 et déposé comme référence aux archives de cette succession. Le dit lot mesure d'après le dit plan vingt-neuf (29) pieds, cinq (5) pouces sur la rue Deuxième, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt-dix-sept (97) pieds, dix (10) pouces, et forme le coin des rues Deuxième et Franklin.

Les améliorations comprenant le joli cottage double bien construit, 2200-02 rue Deuxième, au coin de Franklin, contenant 4 chambres derrière et toilette, avec un grand hangar de chaque côté.

19.—Une certaine pièce ou portion de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, située dans l'Ilet portant le No. municipal 315 et borné par les rues Deuxième, Troisième, Franklin (anciennement St-David) et Liberté (anciennement St-Andrew), désigné comme lot C sur un plan tiré par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915 et déposé pour référence aux actes de cette succession. Le dit lot C joint le lot B et mesure trente-deux (32) pieds, deux (2) pouces de face à la rue Deuxième, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt-dix-sept (97) pieds, dix (10) pouces.

Les améliorations sont le joli cottage double bien construit, 2201-05 rue Seconde, contenant de chaque côté quatre très grandes chambres, bain et toutes les commodités sanitaires, avec hangar ardoisé derrière.

20.—Une certaine pièce ou portion de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, située dans l'Ilet portant le No. municipal 315 et borné par des rues Deuxième, Franklin (anciennement St-David), Liberte (anciennement St-Andrew), et Troisième, désigné comme lot D sur un plan tiré par E. L. Eustis, député voyer de la ville, daté du 6 juillet 1915, et déposé pour référence aux actes de cette succession. Le dit lot D joint le lot C et mesure treize (13) pieds cinq (5) pouces de face à la rue Deuxième, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt-dix-sept (97) pieds dix (10) pouces.

21.—Un certain lot de terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, borné par les rues Jackson, Howard, Philip et Freret, désigné par le No. 26 sur un plan par J. N. de Pouilly, architecte et assistant voyer, daté du 12 novembre 1866 et déposé pour référence aux archives de F. Grima, ancien notaire. Le dit lot mesure en mesure américaine d'après le dit plan vingt-neuf (29) pieds, huit (8) pouces, sept (7) lignes de face à la rue Howard par une profondeur de cent trente-huit (138) pieds, six (6) pouces, quatre (4) lignes de profondeur, avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges, etc., y ayant effet ou y appartenant sous quelque rapport, **et connu comme le cottage double 2217-19 Howard, entre les rues Jackson et Philip, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté et toutes les commodités sanitaires.**

22.—Un certain lot de terrain, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cett eville, dans l'Ilet borné par les rues Howard, Liberté, Jackson et Philip, désigné par le No. 23 du dit Ilet mesurant trente (30) pieds de face à la rue Howard, par une profondeur de cent trente (130) pieds, six (6) pouces et quatre (4) lignes entre lignes parallèles, d'après un plan par C. F. Zimple, le 8 mai 1836, et annexé à un acte devant W. Y. Lewis, ancien notaire, le 18 juin 1836.

Les améliorations sont le cottage double 2223-25 rue Howard, entre Jackson et Philip, deux chambres de chaque côté, avec bâtiments sur le derrière, à travers le lot, contenant trois chambres.

Conditions: Un tiers ou davantage comptant; le solde s'il y en a un, sur effets de montants égaux pour un, deux ou trois ans, portant 8 pour cent d'intérêt à partir de l'adjudication jusqu'au payement, garantis par un lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acte de vente contiendra la clause de non-aliénation et cinq pour cent de frais d'avocats en cas de procès pour le payement des dits effets et toutes les clauses habituelles de sécurité. Au-dessus du prix d'achat l'acheteur devra assumer tous les impôts pour l'année 1915 et faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat avec l'encanteur au moment de l'adjudication. L'acte de vente sera passé devant John C. Davey, Jr., notaire, aux frais de l'acheteur, ainsi que tous les certificats et les timbres de revenu. L'acheteur aura droit aux loyers seulement à partir du jour de l'acte de vente.

CALLAN, BLANCAND & VIOSCA, RICHARD LYONS, H. W. ROBINSON, Avocats.

juil 22 25—août 1 8 15 22 21

VENTES AUX ENCHERES.

Par J. L. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour civile de district, Paroisse d'Orléans, Division E, No. 112,673. Succession de Lorenzo Federico.

Sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dossier No. 112,673, dans l'affaire intitulée succession de Lorenzo Federico, le dit ordre daté et signé le 11 juillet 1915 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi à la Bourse des propriétés foncières, No. 311 rue Baronne, JEUDI le 19 août 1915 la propriété foncière suivante décrite dans l'inventaire classifié, savoir:

Un certain lot de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et appartenances y ayant effet ou y appartenant sous quelque rapport, situé dans le Second District de cette ville, dans l'Ilet No. 48, borne par les rues St. Philip, Royal, Chartres et Dumaine, désigné par la lettre "A" sur un croquis d'arpentage fait par Walter J. Seghers, député voyer de la ville, daté du 8 février 1913, et d'après lequel le dit lot "A" commence à une distance actuelle de soixante-cinq pieds et trois pouces du coin des rues Royal et St. Philip et mesure trente pieds, dix pouces et quatre lignes de face sur la rue St. Philip, trente et un pieds, trois pouces et quatre lignes de largeur sur l'arrière par une profondeur actuelle de soixante-douze pieds et le dit lot est de même désigné par la lettre "A" sur un croquis fait par Arthur de Armas, voyer, annexé à un acte de Joseph Louvrillier, anciennement notaire public de cette ville, de 27 décembre 1871, et d'après quel croquis le dit lot mesure trente pieds, dix pouces et quatre lignes de face sur la rue St. Philip, la même largeur sur le derrière, par une profondeur de soixante-trois pieds, onze pouces et trois lignes. Les améliorations portent le No. Municipal 630 rue St. Philip, et consistent en un bâtiment double en briques contenant à peu près quatre chambres de chaque côté et auparavant occupé par une boulangerie.

Conditions — Comptant. L'acheteur devra assumer les impôts de 1915 et payer pour l'acte de vente, inclus le coût de tous les certificats devant J. A. Woodville, notaire public. Le dit acte devra être passé le jour de ou 30 jours après l'adjudication. Au moment de l'adjudication, l'acheteur devra déposer 10 pour cent du prix d'achat, subis ni à aucun intérêt ou amende avec

J. Onorato REAL ESTATE

ENCANTEUR, 820 RUE COMMUNE.

WOODVILLE & WOODVILLE, Avocats.

juil 18 25 août 1 8 15 19

Par FREED REALTY CO., Inc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B—No. 112,393.

Succession du Dr. William R. Mandeville.

Habitation très attractive, 522 rue Short, près de l'avenue St-Charles, aux enchères publiques le 4 août 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 316 rue Baronne.

Par FREED REALTY CO., Inc., A. A. Freed, encanteur.

Vendra aux enchères publiques à la date susmentionnée en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 11 mai 1915, par l'Hon. Fred D. King, juge de la dite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

Deux certains lots de terrain, avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet No. 51, bornés par les rues Short et Leake et les avenues St-Charles et Carrollton; les dits lots sont désignés par les Nos. 10 et 11, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Short par cent trente-sept pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles, régistrés dans le livre des conveyances 258, folio 67, et laquelle propriété a été acquise au nom de Mme Mary Kate Terry Mandeville, quoiqu'elle appartienne à la communauté de biens existant entre elle et son mari, décédé.

Conditions: Un tiers ou davantage comptant; le solde pour un ou deux ans à sept pour cent d'intérêt par année, représentée par les notes de l'acheteur et toutes les clauses habituelles de sécurité. L'acheteur devra payer pour l'acte de vente devant Edward P. Cousin, notaire, et déposer dix pour cent au moment de l'adjudication.

McCLOSKEY & BENEDICT, Avocats

juil 4 11 18 25—août 1 4

Par CHARLES ROTH

ANNONCE JUDICIAIRE.

No. 111,521. Cour Civile de District, Division B. Joseph Dennis et als. vs. William Dennis et als. 1629 rue Port, cottage simple, un lot mesurant 30 pieds de face par 130' 3" 4"' de profondeur, à l'enchère publique, le JEUDI 12 août 1915, à midi.

En vertu d'un ordre rendu en cour ouverte le 24 juin 1915 et signé en cour ouverte le 30 juin 1915 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division B de la dite cour, je procéderai à vendre à l'enchère publique le JEUDI 12 août 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un certain lot de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville, dans l'Ilet borné par l'avenue Lafayette, les rues Port, Claiborne et Derbigny, désigné par le No. Quatorze sur un croquis fait par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, le 14 mars 1896 et annexé pour référence à un acte de vente par Mary Ann Wittlow à la veuve Theodule Saucier, passé devant F. D. Charbonnet, notaire, le 26 mars 1896, d'après quel croquis le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Port par une profondeur de cent trente pieds, trois pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

Conditions: La moitié ou davantage comptant et le solde, s'il y en a un, à crédit pour un ou deux ans à 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sûreté et 10 pour cent de frais d'avocat. L'acheteur n'entrera en possession qu'à partir du jour de vente. L'acheteur devra payer tous les impôts pour 1915 et pour tous les certificats nécessaires et l'impôt de revenu, en-dessus du prix d'achat. L'acte de vente sera passé devant Buissière Rouen, N. P., et un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat devra être fait au moment de l'adjudication avec

CHARLES ROTH, Encanteur,

No. 838 rue Commune.

OSCAR SCHREIBER, Avocat.

juil 11 18 25—août 1 8 12

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Charlotte Miller, veuve en première noce de Adam Gauch, veuve en seconde noce de James D. O'Brien, et veuve en troisième noce de Philip Beron.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,319 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Magadela Gauch, épouse de Joseph S. Cresap, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

CHAS. I. DENECHAUD, Avocat.

août 1 5 10

Succession de Adèle Goeb.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,492 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Augustine Auriantne administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

F. J. DREYFOUS, A. D. DANZIGER, Avocats.

juil 23 27—août 1

Succession de Mme John Henry Vezien.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 113,200 — Division .. — Attendu que John Henry Vezien a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme John Henry Vezien, décédée, intestate:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

—Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

CHAS. T. STARKEY, Avocat.

juil 23 27—août 1

VENTES AUX ENCHÈRES.

Par RAMSEY & DANZIGER

ANNONCE JUDICIAIRE.

4 LOTS DE TERRAIN DE VALEUR GENTILLY TERRACE

Succession de Jean Reynaud, 113,011, Cour Civile de District, Division E.

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI le 2 septembre 1915, à midi, par Ramsey & Danziger, C. A. Ramsey, encanteur, seront vendus en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la dite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et adressé à moi, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

Quatre certains lots de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et toutes les appartenances y ayant effet, situés dans le Troisième District de cette ville, designés par les Nos. 45, 46, 47 et 48 dans l'Ilet No. 41, borné par les rues Baccich, Eastern, Carnot et l'avenue Monroe. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Baccich sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No. 48 formant le coin des rues Baccich et Carnot, le tout indiqué sur un plan d'arpentage et subdivision de la propriété connue sous le nom de "Plantation Hopkins", fait par Warren H. Reed, ingénieur, daté du 20 mars 1909, une copie duquel est classifiée au bureau de F. J. Dreyfous, N. P.

Conditions: 1-3 ou davantage comptant, le solde, s'il y en a, sur effet ou effets de l'acheteur, payable un ou deux ans avec 7 pour cent d'intérêt par année jusqu'à l'échéance; il devra de même payer les impôts pour 1915 et l'impôt sur le revenu et l'acte ou les actes de vente devant F. J. Dreyfous, N. P. 10 pour cent devront être déposés au moment de l'adjudication.

août 1 8 15 22 29—sept 2

Par C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Liquidateur.

Mlle C. L. Arny vs. Dicky Bird Company.

No. 112,577, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Par C. A. Tessier et Fils, C. A. Tessier, encanteur; bureaux, 134 rue Carondelet.

En vertu d'un ordre daté du 30 juillet 1915 de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la dite cour, division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, actuellement absent en congé, sera vendu à l'enchère publique le JEUDI 2 septembre 1915, à 10 heures du matin, sur les lieux No. 1109 rue Annonciation, au coin de la rue Calliope:

Le fonds de commerce, machines, meubles de bureaux de la Dicky Bird Company, comprenant tous les effets transportables de la dite Dicky Bird Company tels qu'ils existent, d'après l'inventaire classifié, seront offerts en bloc ou séparément.

Le JEUDI 2 septembre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera offerte la propriété foncière suivante, décrite à savoir:

Une certaine portion de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, située dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Calliope, Annonciation, Galennie et Constance, formant le coin des rues Annonciation et Calliope et mesurant cent pieds de face à la rue Annonciation par une profondeur de cent dix pieds sur la rue Calliope. Les améliorations comprennent un bâtiment en briques d'un étage, désigné par le No. 1109 rue Annonciation, au coin de Calliope. Aiguille de chemin de fer sur la rue Calliope. Un emplacement convenable pour bâtiments industriels, au cœur de la ville avec toutes les facilités.

Conditions: Pour les meubles: comptant. Pour les propriétés foncières: comptant au dernier et plus haut enchérisseur, avec le droit ou l'option d'assumer et payer pour le relief et l'affranchissement de la dite Dicky Bird Company, comme portion du prix d'achat des dits terrains fonciers, la portion non-échue d'une certaine hypothèque de sept mille quatre cents dollars ($7,400.00), représentés par cinq (5) notes de la somme de seize cents dollars chacune ($1,600.00), datées du 29 octobre 1913, échues respectivement le 29 octobre 1914, le 29 octobre 1915, le 29 octobre 1916, le 29 octobre 1917 et le 29 octobre 1918, portant un intérêt de six (6) pour cent par an à partir du 29 octobre 1913, payables annuellement jusqu'à l'extinction; la première de ces notes ayant à son crédit la somme de six cents dollars ($600) sur le principal, et son échéance prolongée au 29 avril 1915 et tous ces effets sont crédités avec l'intérêt payé jusqu'au 29 octobre 1914. L'acquéreur de la dite propriété foncière devra payer son enchère comptant ou à son choix payer comptant la différence de la somme totale des notes non échues, avec intérêt jusqu'au jour de l'adjudication et de son enchère; dans n'importe quel cas l'acheteur devra payer dix (10) pour cent du prix d'achat, comptant à l'encanteur au moment de l'adjudication et l'acheteur devra assumer les impôts pour 1915 et le coût des certificats et l'impôt sur le revenu et les frais de l'acte de vente qui sera passé devant Alexis Brian, Esq., notaire.

SANDERS, BRIAN & SANDERS,

Avocats pour le liquidateur.

août 1 8 15 22 29—sept 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Ignacio Randazzo—No. 94,533. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Par C. A. TESSIER & Fils, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau, 134 rue Carondelet.

MARDI 3 août 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, seront vendues aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 22 juin 1915, de l'Hon. Porter Parker, juge de la dite cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés suivantes, à savoir.

1. Un certain lot de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Nord Peters, Gallatin, Ursulines et Hôpital, et mesurant vingt-sept pieds onze pouces de face à la rue Nord Peters, par une profondeur traversant jusqu'à la rue Gallatin, de soixante-six-neuf pieds, neuf pouces, une ligne sur le côté de bas, et une profondeur allant à la rue Gallatin sur le côté haut, de quatre-vingt-deux pieds, six pouces, et une largeur et face sur la rue Gallatin de vingt-cinq pieds, deux pouces, cinq lignes. Les améliorations sont désignées par le No. 1122 rue Nord Peters et comprennent un magasin de deux étages en briques, et habitation contenant magasin et huit chambres.

Termes: Comptant. Les acheteurs payent les impôts pour 1915. Dix pour cent au moment de l'adjudication. Actes de vente, timbres de revenu de guerre et le coût de tous les certificats devant Watts K. Leverich, Esq., notaire, au frais des acheteurs.

N. B. A la même heure et à la même place les meubles qui se trouvent sur les lieux 1122 rue N. Peters seront vendus. Conditions: Comptant.

HALL, MONROE & LEMANN, ST JOHN PERRET, Avocats. juil 3 4 11 18 25—août 1 3

AVIS AUX CREANCIERS.

Emile Garnier vs. Daily Spokesman Publishing Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,478 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Walter Cohen et R. A. Huyghe, liquidateurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

A. D. DANZIGER, Avocat.

juil 23 27—août 1

Val A. Winters vs. National Syrup Mfg. Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,027 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par A. M. Conway, receveur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

DART, KERNAN & DART, Avocats.

juil 28—août 1 6

AVIS A NOS ABONNES.

Toujours soucieux de servir nos lecteurs avec ponctualité nous serions très reconnaissants aux personnes qui ne recevraient pas leur journal régulièrement, de nous prévenir au plus vite. Téléphoner Main 2467.

Par DEANO & MURPHY — Par DEANO & MURPHY — Par DEANO & MURPHY — Par DEANO & MURPHY

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division "A," No. 112,403, Succession John J. Archer, et als., vs. Thomas L. Archer, et als.

VENTE EN PARTAGE.

COIN DE COMMERCE ETABLI, 3232 RUE LAUREL. PROPRIETES RESIDENTIELLES BIEN LOUEES.

900-902 rue Pleasant
904-906 rue Pleasant
914-916 rue Pleasant
909-911 rue St Andrew
804-806 Rue Ste. Mary
832 rue P